

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

Date de convocation :
9 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Rocheft-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Yves-Olivier Parizot, Béatrice Gout, Xavier Henry, Nelly Basso, Christophe De Sousa, Stéphanie Caillard, Pascal Romé, Yann Prince, Fabienne Prince

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Absents excusés et représentés : Martine Merelle représentée par Sylvain Lambert, Sandrine Buisson représentée par christian Gatineau, Christian Bou représenté par Yves-Olivier Parizot.

Absentes excusées :

Christian Gatineau est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2020

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 mai qui est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 comme suit :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée en investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-48 480.93		-12 647.46	-61 128.39
Fonctionnement	1 162 662.59	48 480.93	76 083.26	1 190 264.92
TOTAL	1 114 181.66	48 480.93	63 435.80	1 129 136.53

3. Approbation du compte administratif 2019

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 comme suit :

		Dépenses en euros	Recettes en euros
Réalisation de L'exercice 2019	Fonctionnement	961 589.22	1 037 672.48
	Investissement	139 075.55	126 428.09
Report de l'exercice 2018	Fonctionnement		1 114 181.66
	Investissement	48 480.93	
Résultat	Fonctionnement		1 190 264.92
	Investissement	61 128.29	

Le total cumulé des deux sections s'élève à 1 129 136.53€.

4. Affectation des résultats sur BP 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget pour 2020 :

- A l'article 001 investissement dépense: 61 128.39€
- A l'article 002 fonctionnement recette: 1 129 136.53€
- A l'article 1068 investissement recettes – excédent de fonctionnement capitalisé : 61 128.39€

5. Attribution de subvention aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes réparties en deux versements ; un premier versement de 90% en début d'exercice du montant de la subvention attribuée et un second versement des 10% restant en fin d'exercice, suite à la présentation du compte d'exploitation de l'association, si le Conseil Municipal juge qu'il y a nécessité d'équilibrer ledit compte d'exploitation:

- UNION : 10 000 €
- Comité des fêtes : 5 000 €
- Association sportive du collège des 3 Moulins : 1 250 €
- Trotte-menu : 500.00€

6. Attribution de subvention aux organismes de regroupement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une contribution aux organismes de regroupement suivants :

- SYNDICAT DES ECOLES : 113 108.32€
- AMIF – association des maires d'Ile de France : (0.092 X 920) 84.64€
- ADAMY – association des anciens maires et adjoints des Yvelines : 100.00€
- AME78 – association des maires adjoints délégués à l'enseignement : 15€
- Mission locale : (0.95 X 944) 896.80€
- Ingénieur'Y : (1 X 944) 944.00€
- A10 GRATUITE : 100.00€

7. Cotisation au CCAS

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération car le budget du CCAS ne nécessite pas d'apport financier au vu du résultat du budget de l'exercice précédent.

8. Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020, à l'unanimité: - par chapitre pour la section de **fonctionnement** :

Dépenses en euros	Recettes en euros
○ Chapitre 011 : 779 850.00	○ Chapitre 002 : 1 129 136.53
○ Chapitre 012 : 566 600.00	○ Chapitre 013 : 10 000.00
○ Chapitre 014 : 212 000.00	○ Chapitre 70 : 29 600.00
○ Chapitre 022 : 85 000.00	○ Chapitre 73 : 872 000.00
○ Chapitre 65 : 516 086.53	○ Chapitre 74 : 22 800.00
○ Chapitre 67 : 12 000.00	○ Chapitre 75 : 101 000.00
	○ Chapitre 77 : 7 000.00
➤ TOTAL : 2 171 536.53	➤ TOTAL : 2 171 536.53

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 2 171 536.53 €uros

- par chapitre pour la section d'**investissement**:

Dépenses en euros	Recettes en euros
○ Chapitre 001 : 61 128.39	○ Chapitre 10 : 82 128.39
○ Chapitre 16 : 2 300.00	○ Chapitre 13 : 86 965.00
○ Chapitre 20 : 8 500.00	○ Chapitre 165 : 2 000.00
○ Chapitre 21 : 79 165.00	
○ Chapitre 23 : 20 000.00	
➤ TOTAL : 171 093.39	➤ TOTAL : 171 093.39

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 171 093.39€uros

9. Désignation des représentants des communes membres du PNR au sein de ses instances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués au titre de l'article L 2121-21 du CGCT,
- Désigne Mme MERELLE Martine en tant que délégué
- Désigne M BOU Christian en tant que suppléant

- Désigne des représentants dans les différentes commissions du PNRHV :

Commissions du PNRHVC	Désignation des délégués
Commission Agriculture	M Prince Yann Mme Maillebouis Fabienne
Com Architecture, urbanisme et paysage	Mme Maillebouis Fabienne
Com Biodiversité et environnement	M Prince Yann
Com Communication et animation	Mme Buisson Sandrine
Com Education à l'éducation et au territoire	Mme Caillard Stéphanie
Com Patrimoine et culture	M Bou Christian
Com Tourisme, liaisons douces, déplacements durables	M Bou Christian
Com Développement économique et énergie	M Prince Yann

10. Désignation des représentants des syndicats mixtes, organismes extérieurs et associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués titulaires et suppléants au titre de l'article L 2121-21 du CGCT,
- Procède à la désignation des délégués titulaires et suppléants des différents syndicats, organismes extérieurs et associations
- Dit que la présente délibération sera transmise aux syndicats, organismes et associations concernés

CLETC- commission locale d'évaluation des transferts de charges : M. PARIZOT Yves-Olivier en tant que délégué pour la CLECT

SICTOM - Syndicat Intercommunal des Collectes et de traitement des ordures ménagères

→ Mme GOUT Béatrice et M. PRINCE Yann en tant que délégués titulaires auprès du SICTOM

→ M. BOU Christian et M. ROMÉ Pascal en tant que délégués suppléants auprès du SICTOM

SEASY – Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines

→ M. HENRY Xavier et M. GATINEAU Christian en tant que délégués titulaires auprès du SEASY

→ M. BOU Christian et M. ROMÉ Pascal en tant que délégués suppléants auprès du SEASY

SEY- Syndicat d'Energie des Yvelines : M. PARIZOT Yves-Olivier en tant que délégué auprès du SEY

MISSION LOCALE : Mme CAILLARD Stéphanie en tant que délégué titulaire auprès de la Mission Locale

CNAS-Comité Nationale d'Action Sociale : Mme MERELLE Martine en tant que délégué titulaire auprès du CNAS

Comité des fêtes : Mme CAILLARD Stéphanie et M. HENRY Xavier en tant que délégués titulaires auprès du comité des fêtes

11. Désignation du nombre de membres du CCAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à DIX le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire par arrêté.

12. Election des membres du CCAS

Ont été proclamés, à l'unanimité, membres du conseil d'administration : Mme MERELLE Martine, Mme BASSO Nelly, Mme BUISSON Sandrine, Mme GOUT Béatrice et M ROMÉ Pascal.

13. Création des commissions communales et désignation de ses membres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les élus au sein des commissions municipales que le conseil municipal a adoptées :

- Commission urbanisme** : M LAMBERT Sylvain en tant qu'animateur, Mme BASSO Nelly, M De SOUSA Christophe, M GATINEAU Christian, M HENRY Xavier, M ROMÉ Pascal

- b. **Commission communication** : Mme MERELLE Martine en tant qu'animatrice Mme CAILLARD Stéphanie, Mme GOUT Béatrice, M HENRY Xavier
- c. **Commission finances** : M LAMBERT Sylvain en tant qu'animateur, M BOU Christian, Mme GOUT Béatrice
- d. **Commission logements communaux** : M GATINEAU Christian en tant qu'animateur, Mme BASSO Nelly, M De SOUSA Christophe, M HENRY Xavier, Mme MAILLEBOUIS Fabienne, Mme MERELLE Martine, M ROMÉ Pascal
- e. **Commission sécurité** : M PARIZOT Yves-Olivier en tant qu'animateur, Mme BASSO Nelly, M ROMÉ Pascal
- f. **Commission embellissement de la commune** : M PARIZOT Yves-Olivier en tant qu'animateur, M GATINEAU Christian, M HENRY Xavier, Mme MAILLEBOUIS Fabienne, Mme MERELLE Martine

14. Création des comités consultatifs et désignation des membres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la liste des comités consultatifs suivants et désigne ses membres pour :

- **le Comité consultatif associatif** : Mme MERELLE Martine présidente, Mme CAILLARD Stéphanie, Mme GOUT Béatrice et Mme MAILLEBOUIS Fabienne en tant que membres du conseil municipal.
- **le Comité consultatif commerces, activités économiques, service de proximité** : Mme BUISSON Sandrine présidente, Mme BASSO Nelly, Mme GOUT Béatrice, M GATINEAU Christian, Mme MAILLEBOUIS Fabienne en tant que membres du conseil municipal.

15. Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms, soit 12 titulaires et 12 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. MOREAUX Eric	13. BOUCHE Pierre
2. ROSA née PHILIPP Christelle	14. BENIZE née BEZIE Martine
3. MARIAN née BATAILLE Catherine	15. GRIG Patrick
4. QUEMENT Danièle	16. BRICHARD Rémi
5. BOULANGER Alain	17. GALONNIER Patrick
6. STEPHAN Christian	18. CHASTEL Louis
7. BRUCKMANN Alain	19. LARGE Didier
8. CONTESSOTO Dominique	20. GRISEL Pierre
9. TOUSSAINT François	21. LE FUR Patrick
10. HENRY Marc	22. POTDEVIN Véronique
11. CALU Hubert	23. MEUNIER Liliane
12. DANILLO Patricia	24. SABATHE Dominique

16. Tarifs 2020/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants pour l'année 2020-2021 :

BIBLIOTHEQUE

Adhésion famille	25,00 €
Adhésion individuelle	20,00 €
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

PHOTOCOPIES /IMPRESSION/SCAN

Format A4 - la copie recto	0,20 €
Format A4 - la copie recto/verso	0,30 €
Format A3 - la copie recto	0,35 €
Format A3 - la copie recto/verso	0,60 €
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €

TELECOPIES

La feuille format A4	0,25 €
----------------------	--------

SEANCE PHOTOS

La séance Photos	350 €
------------------	-------

SALLE POLYVALENTE

Caution nuisance sonore	150,00 €
Caution	450,00 €
Caution ménage	160,00€
1 jour - Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 20h	235,00 €
1 jour – Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 2h00	335,00 €
1 Week-end – Habitants Rochefort-en-Yvelines du samedi 8h30 au dimanche 20h30 (Fin de la manifestation à 2h00)	400,00 €
1 jour - Habitants Longvilliers jusqu'à 20h	335,00 €
1 jour - Personnes Extérieures jusqu'à 20h	615,00 €
Locations commerciales – 1 jour jusqu'à 20h	615,00 €
Locations commerciales – 2 jours jusqu'à 20h	945,00 €
Locations commerciales – 3 jours jusqu'à 20h	1150,00 €
Location aux associations du territoire de la CART 1 jour jusqu'à 2h	335,00€
1 Week-end – Associations du territoire de la CART du samedi 8h30 au dimanche 20h30 (Fin de la manifestation à 2h00)	400.00€

TOURNAGE DE FILMS

Tournage – forfait village - la journée	1700,00 €
Tournage – lieu défini – la journée	500.00 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

Pleine page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	400,00€
Demi page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	225,00€
Quart de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	125,00€
8 ^{ème} de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	75,00 €
8 ^{ème} de page – page intérieure – la parution	50,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHAND AMBULANT

1 jour	3,50 €
--------	--------

17. Informations et questions diverses

- a. Urbanisme
- b. Pistes cyclables
- c. Formations des élus
- d. Subventions régionales
- e. Antenne Free
- f. CART : conseil d'installation

La séance est levée à 20h35.

Le Maire, Sylvain Lambert

